

LA GAZETTE DE JOLIETTE
PARAIT TOUS LES
Mardi et Vendredi.
ABONNEMENTS.
EN AN.
Canada \$7.50
Etats-Unis (en or) 3 00
(payable d'avance.)
Les frais de poste ne sont pas
compris dans les deux cas.

LA GAZETTE DE JOLIETTE

POLITIQUE, COMMERCIAL, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

TARIF DES ANNONCES.
Première insertion par
ligne \$0.0
Chaque insertion sui-
vante par ligne 6 c
Une remise libérale est accor-
dée pour les annonces à lo-
ng terme.
Toutes correspondances, etc.,
doivent être munies d'une signature
responsable.

CARTES D'AFFAIRES. AVOCATS.

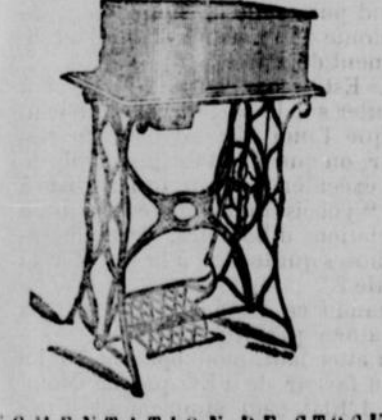
A. FONTAINE, Avocat, Rue Notre-Dame, Joliette.
M. MARTEL & BEAUPRE, Avocats, Bureaux: Bloc Fisk, No. 3 et 4, Joliette.
M. MARTEL & Beaupre suivront les Cours du District de Joliette.
J. MARTEL.
J. Beaupré.
M. BABY & McCONVILLE, Avocats, Coin des Rues St. Viateur, et Ste. Marie, Joliette.
M. BABY & McConville, suivront les Cours de Montcalm, l'Assomption et Joliette, le 1er Avril, 1874.
ARTHUR McCONVILLE, avocat, Bureau: Place Bourget, Joliette.
P. CHARLAND, avocat, Bureau: Fisk's Block—Porte No. 1, Joliette.
M. Charland suivra les Circuits de Montcalm, Berthier et l'Assomption.

NOTAIRES.

VEZINA & DESORMIERS, Notaires publics, Bureau rue Manseau, Joliette.
S. RIVEST, Notaire, Coin des Rues du Portage et St. Pierre, l'Assomption.
B. CHEVIGNY, Notaire, Bureau chez L. Desaulniers, Notaire, Joliette.
O. LEBLANC, Notaire, Joliette—Bureau: Bâtiment du bureau d'Enregistrement du Comté de Joliette, Avril 1874.

HUISSIERS.

B. DESY, Huissier de la Cour Supérieure et de la Cour d'Appel, et Entrepreneur licencie, Joliette.
MARGISSE MARTE, Huissier de la Cour Supérieure, Joliette.
S. LIPPE, Huissier, St. Ambroise.
B. DESMARAIS, Huissier, Bureau rue de Lanaudière, Joliette.
PERRAULT, Huissier de la Cour Supérieure, rue Manseau, Joliette.



AUGMENTATION DE STOCK ET Reduction de Prix.

Le sousigné, tout en remerciant ses nombreux pratiques de l'encouragement qu'elles lui ont donné, a le plaisir d'annoncer au public qu'il a considérablement augmenté son stock de *Machines à Coudre* et réduit ses prix au plus bas point.
Voici la liste des prix des *Moutins à Coudre* qu'il a constamment en main: *Walter* 25 piastres, *Singers de Famille* de 25 à 45 piastres, *Singers de New-York* de 45 à 50 piastres, *Walter et Wilson* de 40 à 45 piastres, *Huice* 50 piastres, *Belgravia* 50 piastres. Toutes ces Machines à l'exception des *Websters* sont de première classe et garanties.
Il tiendra aussi des
HARMONIUMS,
PIANOS,
ORGUES,
&c., &c.
Il annonce aussi au public, et spécialement au clergé et aux Communautés Religieuses qu'ils pourront se procurer, à son établissement des *PIANOS*, de la Manufacture de *Hemmerson* et des *Harmoniums* et *Orgues* de *Mason* et *Hammill*.
L. L. D. est le seul agent pour la vente de ces instruments dans le comté de Joliette.
Le public est respectueusement invité à venir examiner son stock et s'assurer des avantages qui lui sont offerts.
F. L. DEGEAR
MAISON GODIN
Rue Notre-Dame—JOLIETTE.
Joliette, 12 Août 1874

HOTEL JOLIETTE TENU PAR EUSEBE BEAUDRY NO. 77, RUE ST. PAUL, Pres de l'Eglise Bonsecours MONTREAL.



CHAMBRE DU PARLEMENT Bills Privés.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou de limiter les limites de faire toute chose qui aura l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les régies du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles régies sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de trois avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque chambre.
Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les deux premières semaines de la session.
BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier du Con. Leg.
G. M. MUIR,
Greffier de l'Ass. Leg.
Québec, 10 Août 1875

COMPAGNIE DE NAVIGATION "CHAMBLY & MONTREAL"

Le bateau à vapeur "Cultivateur" capitaine "NAPOLEON COLLETTE," touchera à Lanaudière tous les LUNDI matins à six heures et les JEUDI matins à cinq heures pour Montréal, arrêtant à Contrecoeur et à Verchères, et laissant Montréal tous les MARDI et VENDREDI à deux heures, P. M. pour les ports ci-dessus et ceux de la Rivière Chambly.

PRIX DU PASSAGE:

De Lanaudière à Montréal chambre, un repas inclus \$9.75
De Lanaudière à Montréal, pas de repas 6.50
De Lanaudière à Montréal, Pont 6.25
Par Ordre

PIERRE GORMIER,
Agent general
Joliette, 1er juillet 1875.
Des Tickets de passage seront vendus par M. J. B. RENAUD, épicer.

CHARLES LEVESQUE, V. S. MEDECIN VETERINAIRE

Gradué au Collège Vétérinaire de Montréal.
SERA à JOLIETTE tous les SAMEDIS, entre-neuf heures, A. M., et 4 heures P. M., pour donner des consultations sur toutes sortes de maladies affectant les animaux.

BUREAU: chez A. EL DUGAS HOTELIER DE JOLIETTE. EN FACE DU MARCHE.

Avis Public.

Est, par les présentes, donné qu'à la prochaine session de la Législature de Québec des amendements seront demandés à l'acte d'incorporation de la Ville de Joliette.
BARTH. VEZINA
Sec. Trés.
Joliette, 23 Août 1875.

A Vendre.

UN EMPLACEMENT, contenant trois arpents de terre en superficie, situés à Lanaudière, à une distance plus haut que l'Eglise, sur le Fleuve en partie de Manseau, Ecarté, et un moulin à farine (deux moulins), et à Saie, et d'autres dépendances. Pour les conditions s'adresser, sur les lieux, au propriétaire, ou s'adresser à
JOSEPH FERLAND,
Lanaudière, 1er Août 1875.

UN SUR DIX ! Feuilleton !

Les Statistiques prouvent qu'une personne sur chaque dixième de la population, est victime d'un accident chaque année.

ASSURE-VOUS CONTRE LES ACCIDENTS

En prévoyant
POLICE ANNUELLE
DANS LA
"CITOYENNE"
COMPAGNIE D'ASSURANCE
DU CANADA.
DÉPÔT AU GOUVERNEMENT..... \$53,000
SIR HUGH ALLAN, Président.
EDWARD STARK, Gérant.

La "CITOYENNE" Est la seule Compagnie donnant des PROFITS AUX ASSURES

ACCIDENTS.

BUREAU CENTRAL:
175 RUE ST JACQUES
MONTREAL.

Da M. S. BOULET, Agent,
JOLIETTE,
P. Q.

PROVINCE DE QUEBEC. DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

BOIS ET FORÊTS.
Québec, 28 août 1875.

AVIS est par le présent donné que, conformément aux dispositions de l'acte 26 V. Q., cap. 9, les limites à bois suivantes seront offertes en vente par encan public, à l'hôtel du parlement, en cette ville, le vingt-huitième jour d'octobre prochain, aux conditions inscrites plus bas, savoir:

AGENCE DE L'OTTAWA INFÉRIEUR.
Limite Templeton No. 1, 1 mille carrés.
" Portland West A, 13 1/2 "

AGENCE DE BONAVENTURE.
Limite Arrière New Richmond, 24 milles carrés.
Limite Arrière Maria, No. 1 Est, 12 milles carrés.

AGENCE DE BINOUSKI.
Limite Massé, No. 1 Est, 16 milles carrés.
" Noirette, No. 2 14 " "
" Macpès, No. 2 12 " "
" Duquesne, No. 1 8 " "

CONDITIONS DE LA VENTE.

Les limites à bois ci-dessus décrites, suivant leur étendue donnée, plus ou moins, seront offertes en vente à une mise à prix à être déterminée le jour de la vente.

Les limites seront adjudgées aux personnes qui offriront le plus haut bonus.
Le bonus et la vente foncière de la première année de deux piastres par mille carrés) seront être payés, dans chaque cas, immédiatement après la vente.

Les limites une fois adjudgées, seront sujettes aux dispositions des règlements concernant les bois de la Couronne maintenant en force ou qui pourront le devenir par la suite.

Des plans, indiquant les terrains ci-dessus désignés sont déposés au Département des Terres de la Couronne, en cette ville, et au bureau des agents pour ces localités, et seront visibles de cette date jusqu'au jour de la vente.
H. G. MALHOT, Commissaire.

A Louer.

UN EMPLACEMENT situé au coin des rues St. Louis et Notre-Dame, contenant 137 x 90 pieds avec une maison de 62 pieds de front, sur la rue Notre-Dame. Cette maison est-elle occupée comme hôtel par la Venue St-Augustin vient de subir toutes les réparations nécessaires pour la rendre très confortable, et contient deux vastes logements qui seront loués ou séparément ou réunies ensemble.
Pour les conditions, s'adresser sur les lieux à
G. A. CHAMPAGNE, Propriétaire.
Joliette, 28 Mai 1875.

MEMOIRES D'UN NOTAIRE.

TROISIEME PARTIE.

IV LE DERNIER MOT.

(Suite.)

La lecture des trois derniers chapitres de ces Mémoires avait occupé trois soirées; le 9 octobre au soir, maître Calixte Ermel, voyant approcher le moment où il pourrait tout dire à Charles de Varni avait pris ses précautions pour pouvoir rester auprès de lui jusqu'à minuit. Usant de son influence sur M. Denis Beaucantéuil qui, au fond, l'aimait beaucoup, et, comme tous les hommes bons et bornés, ne demandait pas mieux que d'être mené pourvu qu'il gardât les honneurs du commandement, notre ami le notaire prit le parti de demander quelques minutes d'entretien au respectable adjoint; et il, sans lui rien dire qui eût trait à cette histoire, il lui affirmait sur le vif honneur des Ernel, que le voyageur suspect, provisoirement mis en prison, était bien réellement le vicomte Charles de Varni; il ajouta qu'une raison particulière, de la plus haute gravité, lui avait fait désirer que Charles, qu'il considérait comme un fils, fût momentanément à l'abri d'un danger terrible qui cesserait pour lui dans la nuit du 9 au 10; qu'en conséquence, il conjurait Beaucantéuil non pas de faire charger M. de Varni, qui devait encore rester en prison jusqu'à un lendemain matin, mais de l'autoriser, lui, Calixte Ermel, à prolonger cette dernière soirée auprès du prisonnier jusqu'au delà de l'heure ordinaire. Beaucantéuil fut digne et grand dans cette circonstance. Bien qu'il montrât d'envie d'en savoir davantage, et qu'il entrevit dans les demi-révélation du notaire de quoi défrayer un grand mois de curiosité, il se contenta de dire, comme le gendarme des "Saltin banques": "Il n'y a pas de politique? Puis, sur l'assurance réitérée que lui donna Calixte, il lui abandonna la conclusion de toute cette affaire et la propriété exclusive du prisonnier.

En racontant à Charles la Chasse au chimères, maître Ermel s'était arrangé pour que son récit, commencé un peu plus tard que les autres soirs, le conduisit à peu près jusqu'à minuit; en effet, à peine avait-il fermé son dernier cahier et livré un instant M. de Varni à ses réflexions, que le premier coup de minuit sonna à l'horloge de Jacquemart, et retenit dans le cœur du notaire comme le dernier écho du passé s'éternisant à jamais dans le silence et dans l'ombre. Ce premier son vibrant encore à travers l'espace, que, par un mouvement soudain, Calixte Ermel se jeta aux pieds de Charles de Varni:
—Je devine tout, lui dit celui-ci en lui tendant les bras: relevez-vous, mon ami; je vous pardonne.

—Non, vous ne savez pas tout reprit Calixte gardant son attitude suppliante et éclatant en sanglots, vous ne savez pas tout, car, dans ce récit que je viens de finir, vous avez vu le vicomte Raymond de Varni, votre père, renau au bonheur, au repos, aux joies pures du foyer domestique; pendant les quelques jours que je passai avec lui, je pus me convaincre qu'en permettant que Delphine endormie révélât à son mari, au milieu des visions d'un doux rêves ses espérances de grossesse, Dieu avait fait pour l'imagination égarée de Raymond ce qu'il fit pour l'âme ardente de saint Paul sur la route de Damas; qu'à dater de

cette heure décisive, rentré dans ce droit chemin au bout duquel on trouve, sinon de romanesques transports, au moins la paix du cœur et de la conscience, M. de Varni n'avait pas tardé à sentir son âme malade s'assainir peu à peu dans cette pratique du devoir qui porte avec elle sa récompense. Voilà ce que je pus reconnaître pendant ces rapides journées. Le charme de cet intérieur, la franche gaieté de Raymond, le reflet de chaste bonheur brillant sur les joues vermeilles de Delphine le contentement ineffable que je sentais sans cesse entre eux la présence de leur enfant bien-aimé, tout me prouva que M. de Varni était sauvé, que le péril d'une union inégale avait cessé d'exister pour lui, que, cette fois du moins, la bonté du ciel avait cassé le testament de Clotilde et déjoué le plan combiné par ses tristes légataires pour rendre Raymond malheureux.

J'avais compté sans Jérôme Rioux, ou, si vous voulez, Jérôme d'Arrioules.....
—Pas un mot de plus! s'écria Charles de Varni en arrêtant de la main, sur les lèvres de Calixte, sa continuation de ce dernier aveu; seul au monde, entouré de dangers, poursuivi par une haine qui ne s'arrêtera peut-être pas au terme fixé dans ce testament horrible, j'ai besoin de garder au moins un ami... Calixte, vous voulez bien, n'est-ce pas, que j'y vous aime toujours?

—Oh! monsieur le vicomte! répondit le notaire en saisissant les mains de Charles, en les mouillant de ses larmes.
—Et bien! moi aussi, je veux pouvoir vous aimer, et, par conséquent, je veux que vous terminiez la ce récit, dont je ne dois pas entendre la dernière page. Je sais que mon père est mort l'année suivante; qu'il a été tué, dans une partie de chasse; que sa mort, attribué à un simple accident, a rendu ma pauvre mère folle de douleur, et que bientôt, hélas! elle l'a suivi dans la tombe... Je n'en veux pas savoir davantage!...

—Oh! c'est Dieu, c'est le Dieu de clémence et de pardon qui a mis ces paroles sur vos lèvres! murmura Calixte les mains jointes.
—Savez-vous bien, mon ami, reprit Charles avec un affectueux sourire, qu'en ma qualité de dilettante en matière de roman et d'histoire (deux mots qui se ressemblent souvent) je ne perdais pas tout à fait mon temps dans l'intervalle de vos visites, et qu'en rapprochant les circonstances, en plaçant en regard le passé et le présent, j'arrivais facilement à la conclusion suivante: qu'au fond des Mémoires du notaire, il y avait pour moi un danger à craindre, une leçon à recueillir!

—Et aujourd'hui, 10 octobre 1846, aujourd'hui qu'expire cet horrible bail dont Clotilde a fixé elle-même la durée, vous devinez, n'est-ce pas? que un premier pense, mon premier mot, mon premier geste, serait pour vous dire: Simon d'Arrioules, cet homme dont vous avez fait, depuis dix ans, votre compagnon et votre ami, est le fils de Jérôme, le petit-fils de Claude; tout le mal que Claude a fait à Faicul et au grand-père, tout le mal que Jérôme a fait au père, Simon a voulu le faire au fils; mais la langue du notaire est déliée, et Calixte Ermel ne le permettra pas!...

—Ah! interrompit Charles de Varni avec une expression douloureuse; vous me dites bien ce qu'est Simon d'Arrioules; mais Ottavia Balperani?

—Ottavia Balperani est une fille perdue qui s'appelle Esther Goujon. Si vous étiez allé à Paris dans ces derniers temps, vous connaîtriez mieux cette étrange race de femmes dont la souveraineté scandaleuse est un des plus effrayants symptômes de notre époque. Ces femmes régnaient à Paris. Idoles de l'élégance et du plaisir, divinités plâtrées dont le cœur seul est de marbre, elles venaient à leurs pieds les élus de la

naissance et de la fortune; ce qu'ils trouveraient trop beau pour leurs femmes ou leurs sœurs, ils le trouvent à peine suffisant pour assouvir le fugitif caprice de ces filles de Béhème, qui sont nées dans une loge de portier et qui mourront sur un lit d'hôpital. Si le théâtre joue une nouveauté à laquelle s'attache la curiosité publique, c'est pour que ces créatures en aient la primeur et viennent le premier soir, dans une avant-scène, leur front impassible penché sur un gros bouquet, apostropher de leurs mains impures le génie et la gloire du poste. Si Rossini ou Auber écrivent quelque mélodie charmante, c'est pour que le refrain en arrive, comme une brise embaumée, à l'oreille de ces femmes.

Elles s'abaissent à la mode de demain; ce qu'une duchesse marchandera dans six mois, elles l'achèteront ce soir. Ce que n'obtient pas un amour chaste et dévoué, elles l'obtiennent par un regard, par un sourire. Pour elles, faire d'un bon nage un enfer, d'un homme d'esprit un sot, d'un homme d'Etat un enfant, d'un millionnaire, un mendiant, d'un imbécile un personnage, est l'affaire d'une soirée. Que de larmes elles ont fait répandre! que d'adorables jeunes filles, mille fois plus belles que ces poupées au blanc de riz et à l'ambre, ont vu se détourner d'elles le regard de leurs fiancés, sans deviner pourquoi ce regard, troublé par le vice, ne pouvait plus les trouver belles! Que de destinées perdues en un jour! que de fortunes pillées en une heure! que de hontes et de ruines forcées d'aller se cacher à l'ombre froide de quelque petite ville, ou entre les mornes cloisons de quelque chalet empli! et cela, parce que Rosalinde a paru hier à l'Opéra avec des perles, et que Fricette veut y paraître aujourd'hui avec des diamants! parce que Sténia avait hier à son coup, deux chevaux de six mille francs, et que Laurette veut avoir ce matin, à sa calèche, quatre chevaux de dix mille! parce qu'Aspasie a son boudoir tendu en brocatelle, et que Ninon veut avoir le sien en satin de Chine! ou plutôt, parce que les hommes sont des lâches, des niais, des infimes d'esprit et de cœur, qui ne savent aimer que ce qui les trompe ou les dompte, et qu'il suffit de connaître pour s'expliquer l'éternelle fortune des despotes et des courtisanes!

—Et Ottavia est une de ces femmes! reprit Charles en s'efforçant de retenir une larme qui perlait malgré lui au bord de ses paupières.
—Pas plus d'Ottavia que sur la main! répondit Calixte Ermel; mais Esther Goujon, la plus dépravée, la plus dangereuse de ces filles de démon... Car, parmi elles, il en est qui se contentent de jouer, avec une conscience de tout ce que leur prodige le caprice ou la vanité; mais il y en a d'autres, et Esther est de celles-là, à qui il ne suffit pas d'être plus riches plus fêtées plus adorées que les honnêtes femmes, et qui cherchent sans cesse à se venger sur elles de ce mépris causé de peuparde d'or, contre lequel elle se débatait à un million de leur fange splendide. Le monde leur donne tout, excepté l'estime, et ce seul refus les envenime et les arme contre la société tout entière. Coudottieri en robes de soie, elles s'embusquent au tournant de tous les sentiers du vice, pour d'attrousser l'honneur des familles, les repos des maris, l'intimité des correspondances! Elles aussi ont leur taxe de lettres, plus chères que celle de nos facteurs; tant pour ce papier confidentiel, qui prouve qu'Aristide a vendu sa conscience; tant pour ce bulletin de police, d'où il résulte que Caton fréquette une maison suspecte; tant pour cette page trempée de larmes, qui donne à passer que Cornélie a eu son jour de faiblesse!

(A Continuer.)

JOLIETTE.

VENDREDI, 12 NOVEMBRE 1875.

DEBATS SUR L'ADRESSE.

Nous reproduisons le discours que M. Landry a prononcé en proposant l'adresse en réponse au discours du trône.

L'adresse a soulevé, grâce à l'amendement proposé par M. Joly, une assez vive discussion au sujet du chemin de fer de la Rive Nord et de Colonisation; et les orateurs ont exprimé leurs sympathies ou leurs antipathies pour le gouvernement fédéral.

En tous cas les débats sur l'adresse ont fait voir le bon esprit qui anime le parlement en grande majorité sur la question des chemins de fer du St. Laurent. On peut dire dès aujourd'hui que leur construction est certaine dans un avenir assez rapproché.

PARLEMENT DE QUEBEC.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Quebec, 8 nov.

L'ordre du jour appelle la prise en considération du discours de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur à l'ouverture de la session.

M. P. H. Landry se lève et après avoir réclamé l'indulgence de la Chambre, aborde la question des chemins de fer. Je parlerai d'abord, dit-il, de la grande entreprise qui vous occupe tous, c'est-à-dire de cette voie ferrée qui porte ici le nom de chemin de fer du Nord, pour se changer plus loin contre celui de chemin de fer de Colonisation de la Rive Nord.

Nous avons M. l'Orateur, à considérer dans cette question de chemin de fer, quelle a été l'action du gouvernement, et quelle sera la nôtre. Dans quelques jours chaque député dira par son vote, ce qu'il pense de cette grave question, la plus grave sans contredit, au point de vue pécuniaire qui se soit encore présentée à la considération de cette honorable Chambre, depuis que la Confédération a fait de notre province une province à part avec une constitution, un esprit et des lois qui lui sont propres.

Si les représentants de la nation sanctionnent le contrat conditionnel que le gouvernement a fait avec les deux compagnies, c'est-à-dire qu'ils acceptent la conviction que cette entreprise n'épuisera pas la province. S'ils le rejettent, au contraire, c'est qu'on n'aura pu détruire chez eux une conviction contraire. Le bien de la patrie, dans tous les cas, sera leur unique guide, et, mis par un si noble motif, dominant tous les intérêts personnels ou de clocher, les mandataires du peuple pourrout, au jour de la rétribution, rencontrer leurs commentateurs et leur dire sans détours: nous avons voté pour cette grande entreprise parce que, devant Dieu et devant les hommes, nous l'avons cru nécessaire au bien du pays.

Maintenant, nous aborderons la seconde considération que renferme cette question de chemins de fer. Il s'agit de l'action prise par le gouvernement. Nous la connaissons tous, et tous nous ne pouvons qu'y applaudir. Le gouvernement n'a voulu arrêter avec les compagnies aucun arrangement définitif. Il leur a dit: Nous contractons avec vous; nous consentons à construire ces chemins, que des circonstances incontrôlables vous empêchent de mener à bonne fin; nous voulons assurer le succès de cette entreprise considérable, à une condition essentielle: c'est que le peuple, par la voix de ses représentants, partage avec nous cette haute responsabilité, en nous donnant une approbation à laquelle nous tenons d'autant plus que les intérêts en jeu sont plus considérables.

Cette action du gouvernement, M. l'Orateur, est marquée au coin d'une profonde sagesse, et dénote chez son auteur le véritable amour de la chose publique. Elle assure à cette honorable chambre, et dans sa plénitude, cette liberté d'action dont tout député doit être fier. Mais l'action du ministre va plus loin, puisqu'on nous demandera de ratifier le contrat conditionnel fait avec les deux compagnies. Cette question de notre adhésion à un acte passé pour lui donner force de loi, est donc une question ministérielle, et un nouvel acte passe par le gouvernement. Nous n'avons encore devant nous ni documents, ni données, ni explications ministérielles, rien pour fixer nos idées et assour notre jugement.

Que pouvons nous faire, sinon de respecter philosophiquement le diction bien connu: « Tout vient à point à qui sait attendre. » J'aborderai maintenant la question de l'instruction publique, que le discours du trône propose à nos méditations.

C'est un sujet des plus délicats, un terrain où le spirituel et le temporel sont mêlés, une question à la solution de laquelle l'église et l'état sont directement intéressés. On nous annonce un changement radical dans le système suivi jusqu'à ce jour et on nous assure qu'on le fera tout en respectant scrupuleusement les droits et les privilèges des catholiques et des protestants; cette assurance nous est précieuse à plus d'un titre. Mais quels sont les changements projetés? Un coup d'œil sur les désavantages du système actuel nous fait deviner à défaut de données plus positives. Il n'y a pas à se le cacher, le département de l'instruction publique n'aurait jamais l'importance à laquelle il a droit, si on continue de le tenir attaché au char de la politique.

Le surintendant de l'éducation s'il est en même temps un homme de la politique active, ne pourra jamais se consacrer entièrement aux graves questions de son département, et l'homme politique de son côté souvient dérange et absorbe par des questions du domaine de l'instruction publique, ne pourra donner aux autres affaires du pays une attention aussi suivie et aussi efficace que celle qu'elles réclameraient et qu'elles obtiendraient naturellement si aux exigences de ces deux situations répondait des hommes d'une position différente. Ce serait donc ôbvier à un inconvénient des plus graves que de faire un département spécial, sous aux variations de la politique; ce serait aussi, ne craignons pas de l'affirmer, répondre aux aspirations les plus légitimes et comprendre parfaitement son devoir, que de placer ce département sur la haute et saine direction d'un conseil supérieur dans lequel entreraient de plein droit les évêques de notre province, ceux qui ont reçu mission du divin fondateur du catholicisme d'aller et d'enseigner toute nation.

Voilà quelques-unes des réformes que suggère la judicieuse observation des faits. Le gouvernement entrerait-il dans cette voie? Il nous donne à tous le droit de l'espérer. Qui pourrait s'en plaindre? Pas les catholiques assurément, puisque c'est comme catholiques que nous demandons cette réforme. Les protestants? Mais ceux-ci comme nous auront leur conseil d'instruction publique composé d'hommes de leurs croyances religieuses. Il n'y a donc aucune crainte possible, et d'ailleurs n'avons-nous pas l'assurance publique et solennellement donnée que les droits et privilèges de l'une et l'autre croyance seront scrupuleusement respectés?

Nous accueillons avec une joie profonde, M. l'Orateur, l'assurance qui nous est donnée par l'auguste représentant de notre Très Gracieuse Souveraine au sujet de l'efficacité de cette patriotique mesure du repatriement des canadiens des Etats-Unis. Nous saluons avec bonheur le retour au foyer de ceux que les exigences de la vie en avaient éloignés. Enfants de notre commune patrie, ils l'ont quittée un jour pour la terre de l'étranger et la patrie a pleuré leur longue absence.

L'étranger les a nourris, c'est vrai; il leur paye un salaire, mais il a demandé à leurs bras robustes un travail que nous avons acheté. Il les a payés, mais il a su réclamer de ces frères existences le tribut quotidien des plus dures privations. Il les a adoptés; mais en retour, il a exigé leur sang, et ces descendants des héros de Chateauguay, ces fils d'indomptables légionnaires se sont enrôlés sous la bannière étoilée. On les a vus tant qu'a duré la lutte fratricide, se prodiguer sur tous les champs de bataille de l'Union Américaine, en féconder le sol du plus pur de leur sang et donner pour une cause qui n'était pas la leur, ces milliers d'existences auxquelles la patrie avait droit.

Et puisque la question d'immigration européenne surgit des quelques remarques que nous venons de faire au sujet du repatriement des Canadiens, ne craignons pas de l'aborder franchement et de dire en deux mots ce que le pays attend et n'attend pas de ceux que la confiance populaire et la volonté de cette honorable Chambre tiennent au timon des affaires.

Nous avons maintenant pour nous instruire les enseignements du passé. Alarmés à la vue du dépeuplement de notre pays, ne pouvant retenir ceux de nos compatriotes que le torrent de l'émigration entraînait vers d'autres rivages, nos hommes politiques—et c'était au lendemain de la guerre franco-prussienne—ont demandé aux malheureuses victimes d'une lutte sans pitié, à ceux qui n'avaient plus ni demeure, ni patrie, de venir ici et remplacer ceux de nos frères qui n'y étaient plus. Des milliers d'immigrants ont remonté le cours de notre beau fleuve; ils ont foulé le sol conquis par leurs pères, ils ont trouvé une population de frères, parlant leur langue, partageant leurs croyances religieuses, leur tendant les bras, les invitant à se fixer et vivre dans le pays le plus heureux du monde, à l'ombre du

drapeau britannique, protecteur de nos libertés. Qu'est-il arrivé? Quelques-uns—c'est le très petit nombre—se sont établis au milieu de nous et y ont demeuré juste le temps de voir que les Canadiens émigraient et celui de s'informer où ils pourraient aller le lendemain. On bouclait les malles, on partait pour d'autres lieux. La Nouvelle-Angleterre et les Etats de l'Ouest savaient maintenant où vint ces étrangers que nous avons vus la durée d'un jour.

En face de ces appels réitérés, se faisant jour dans des conditions exceptionnellement favorables, mais fatalement couronnées du plus constant insuccès. J'oppose avec un légitime orgueil le consolant souvenir de la grande démonstration du 24 juin 1874, à laquelle plusieurs membres de cette honorable chambre ont pris une part qui les honore en même temps qu'elle jette un vif éclat sur la patrie dont nous sommes tous les enfants dévoués. Répondant à une patriotique invitation de leur mère, ils sont accourus, ces fils qui vivaient loin des regards et des sourires de la patrie. Ils sont venus, et au milieu des réjouissances de la nation, alors que tout était joie et bonheur; que les arches de verdure se multipliaient et ornaient les grandes rues de la métropole; que pavillons et bannières se déployaient sous le souffle de l'enthousiasme populaire; nous les avons vus défilant dans un ordre admirable, groupe par groupe, précédés de ces joyeux fanfares qui jetaient aux vents du ciel dans d'harmonieux accords, ces notes aimées; à la vue de ce magnifique déploiement de ces forces nationales réunies en un jour sous le même drapeau, la patrie heureuse et fière s'est sentie rajeunie et écoutant que le cri de son cœur, elle a offert à ses enfants de leur donner ici des moyens d'existence; elle les a suppliés de revenir au pays et nos compatriotes ont accepté cette patriotique invitation. Voilà un autre enseignement du passé; c'est plus qu'un enseignement, c'est un engagement contracté dans une occasion des plus solennelles.

Si l'on compare maintenant ce qu'a fait l'immigration étrangère à ce que l'on peut espérer au repatriement de nos frères, il nous sera facile de comprendre ce que le pays attend de cette honorable chambre.

Ce que nous avons dit du repatriement, M. l'Orateur, s'applique à l'œuvre non moins nationale de la colonisation. Non seulement il nous faut bien accueillir ceux de nos compatriotes qui veulent revenir au pays; nous sommes tenus encore à bien traiter ceux qui y restent.

C'est ce que le gouvernement et cette honorable chambre ont parfaitement compris en proposant, et en passant à la dernière session, une loi qui donne au Canadien du pays les mêmes avantages que ceux offerts aux repatriés.

Avant de nous séparer, Monsieur l'Orateur, vous me permettez, tout en félicitant avec Son Excellence, le pays sur la tranquillité et le bon ordre qui ont régné pendant les dernières élections, de signaler sur quel terrain s'est faite la lutte et de montrer quel signification nous devons attacher à cette grande victoire, couronnée encore une fois le drapeau du gouvernement conservateur.

L'opinion publique, habilement exploitée, violemment surexcitée, amenée par son attitude hostile, la chute du dernier ministère et l'avènement au pouvoir de l'administration actuelle. On ne s'en tint pas là. Frustrés dans ses espérances, on s'attaqua à tout le parti conservateur, le rendant responsable d'un acte administratif qui avait, d'une manière incidente, tué un ministère. Bon gré malgré, les candidats du parti conservateur devaient accepter la lutte, et sur le terrain où on les plaçait, et le peuple fut averti. L'Hon. chef de l'opposition doit se rappeler que les Hon. ministres actuels ne l'étaient que pour tenir la place chaude aux anciens. On trouva le mot superbe; il fit le tour d'une certaine presse, et le peuple le connut—et qu'est-il arrivé? La grande bataille se livra; et le peuple eut à choisir entre ceux qu'on appelait volontiers les tanneries et les apprentis tanneries; c'était tous les conservateurs, et ceux qui apparaissent revêtus d'un robe d'innocence et de pureté politique; c'étaient les nouveaux protégés d'une sainte enfance. La fumée du combat s'est dissipée. Que voyons-nous aujourd'hui? L'hon. député des Deux Montagnes, l'hon. député de Terrebonne, l'hon. député de Gaspé, siégeant dans cette enceinte parlementaire. Mais quoi, n'ont-ils donc pas paru devant le tribunal de l'opinion populaire pour en recevoir cette humiliante condamnation qui devait, pour toujours, les bannir de la vie politique? Oui, M. l'Orateur, le peuple les a entendus eux et leurs accusateurs, et le peuple a jugé. L'un d'eux, on dit que c'était le plus coupable, a été élu par acclamation; les deux autres ont été portés ici par d'écrasantes majorités.

Voilà un premier jugement rendu par les comités que représentaient eux-là même dont on a voulu le plus tenir l'honneur et la réputation. Mais, que voyons nous encore? Les hon. membres qui composent le ministère actuel, ceux qu'une voix que l'on aurait pu croire autorisée lançait à la vindicte publique, ont-ils donc fui les regards de leurs commentateurs? Non, M. l'Orateur, les honorables membres qui siégeaient aujourd'hui sur les bancs du ministère,

et nous tous, soldats éprouvés, réunis sous le même drapeau, nous avons essuyé le feu de la redoute ennemie, et le peuple, en nous réclamant, a porté un second jugement sur la question en litige. L'autorité judiciaire elle-même, consultée dans ces derniers temps, sur l'accusation soumise à son tribunal, a proclamé hautement l'innocence de ceux que l'on voulait perdre. Et, comme si ce n'était pas assez de ce triple jugement rendu par les divisions électorales les plus intéressées, par le peuple tout entier et par le conseil de justice, voici que cette honorable chambre couronne officiellement cet édifice de la réhabilitation, en vous appelant, M. l'Orateur, à présider à ses débats et à jeter sur elle tout l'éclat d'une probité et d'une honorabilité au-dessus des moindres soupçons. Nous pouvons donc, à notre tour, nous réjouir, et en vous offrant, M. l'Orateur, l'expression de nos félicitations les plus sincères, nous vous associons dans une même pensée ceux qui, comme vous, ont passé par le creuset des mêmes tribulations.

M. O'Gilvie.—En me levant pour seconder l'adresse qui vient d'être proposée en termes si éloquents par l'hon. député de Montmaguy, il me sera permis d'exprimer le plaisir que j'éprouve à trouver dans cette chambre plusieurs des honorables messieurs à côté desquels j'ai eu l'honneur de siéger pendant les quatre années qui ont suivi la confédération.

La première chose dont il est question dans cette adresse c'est la tranquillité avec laquelle se sont faites les élections générales qui ont eu lieu l'été dernier. Et tous ceux qui comme moi se rappellent les troubles que faisait naître toujours autrefois la période électorale, ne peuvent pas s'empêcher de se réjouir de la sage législation que nous avons adoptée.

On doit sincèrement espérer que les menées corruptrices qui entachaient autrefois les élections d'une façon alarmante et qui causaient tant de démoralisation dans le peuple ne reparaitront plus jamais, mais qu'à l'avenir les candidats trouveront qu'il est à leur avantage de s'appuyer sur l'intelligence du peuple plutôt que sur les appels incendiaires aux passions et aux préjugés les plus vifs dans cette province.

Nous possédons heureusement une loi électorale que l'on doit regarder comme un monument de la sagesse et du patriotisme de notre législature provinciale et reconnaître comme supérieure à toute autre loi de ce genre existant dans les autres provinces. Un juge éminent a déclaré que cette loi était la plus logique et la plus parfaite sous tous les rapports des lois fédérales. Ceci est certainement un éloge pour le solliciteur-général et prouve ainsi que la législation a bien rempli son devoir en adoptant une loi qui garantit d'une manière si efficace la pureté des élections.

Il est heureux de constater que la première élection qui se soit faite d'après cette loi ce soit faite d'une manière aussi satisfaisante.

Nous devons regretter que la province de Québec ait en commun avec le reste de la puissance résentit les effets de la crise financière et commerciale qui a causé et cause encore de grands désastres dans les cercles financiers et commerciaux.

Il est heureux que sous notre constitution les questions qui ont rapport au commerce du pays soient entièrement du domaine du parlement fédéral et il faut espérer qu'il fera tout en son pouvoir pour diminuer la misère causée par la stagnation des affaires.

L'abondante mission que la Providence a daigné nous accorder aura certainement pour effet de diminuer en grande partie la gêne qui résulte de cet état de choses et il faut espérer qu'avec l'économie de la part du peuple, nous serons capables de sortir de nos difficultés en attendant le retour de jours meilleurs dont nous attendons avec anxiété l'aurore.

Les difficultés que l'on trouve à construire des travaux considérables sont de beaucoup augmentées dans un temps de crise commerciale comme celui-ci, et il ne faut pas s'étonner de ce que deux grandes entreprises, savoir le chemin de fer de la Rive Nord et le chemin de fer de Colonisation du Nord aient été arrêtés, soit qu'on se place au point de vue des intérêts généraux ou des seuls intérêts de la province de Québec, ces deux entreprises sont d'un grand intérêt pour la population de cette province, car elles font partie de la grande et gigantesque entreprise du chemin de fer du Pacifique du Canada qui est encore destinée à être la grande voie par laquelle doivent s'écouler les produits de la Chine et du Japon.

Depuis plusieurs années, les habitants de la rive nord du St. Laurent ont ressenti le besoin des facilités que donne un chemin de fer; il y a de cela deux ou trois ans, les citoyens de Montréal ont presque unanimement voté la somme de un million de dollars pour aider à la construction du chemin de Colonisation du Nord et cela dans le but d'unir la capitale commerciale de la Puissance au terminus est du chemin de fer du Pacifique.

Pour cette raison lorsqu'il est devenu évident que des obstacles insurmontables s'opposaient à la construction de ces deux chemins, il était du devoir du gouvernement de s'enquérir de la possibilité de porter remède à cet état de choses et les ministres

méritent des louanges pour la promptitude avec laquelle ils sont venus à la rescousse.

Esperons que la loi qu'ils vont nous soumettre sera de nature à se recommander à la grande majorité des membres de cette Chambre, et que tous les travaux seront commencés bientôt et menés sans difficulté à bonne fin. De cette façon, les nombreux ouvriers sans travail trouveront du pain, et il y aura de nouveaux anneaux à ajouter à la grande chaîne des chemins de fer canadiens.

Dans une société mixte comme la nôtre, il est de toute haute importance que dans tout ce qui se rapporte à l'éducation, les droits garantis par la constitution aux deux grandes croyances soient non-seulement clairement définis, mais encore rigoureusement et scrupuleusement respectés.

En proposant des amendements que l'expérience a démontré être nécessaires, le gouvernement sans doute aura certainement soin de maintenir les droits respectifs des catholiques et des protestants, et s'efforcera de ne rien faire de nature à troubler l'entente cordiale qui existe heureusement aujourd'hui et qui, nous espérons continuera à exister toujours entre les différentes croyances de cette province.

Je suis convaincu, M. l'Orateur, qu'il n'est pas nécessaire de faire d'autres remarques. J'ajouterai seulement un mot pour exprimer la certitude que j'ai que les membres de cette chambre s'appliqueront aux travaux de la législation avec toute l'énergie et tout le patriotisme et le zèle dont ils sont capables, et que leurs délibérations auront pour résultat l'adoption des lois justes et équitables, et que nous efforcrons tous de toutes les manières possibles, de promouvoir les intérêts et le bonheur de toutes les classes de notre population.

M. Joly a proposé l'amendement suivant au quatrième paragraphe de l'adresse, relative aux chemins de fer:

« Mais cette Chambre est d'opinion qu'après les grands sacrifices que la province de Québec a faits pour ses entreprises, il est juste que le gouvernement fédéral lui vienne en aide, car les chemins de fer de la Rive Nord et de Montréal, Ottawa et Ocidental font partie de la ligne du chemin de fer du Pacifique. »

Après une longue discussion, les votes sont pris et l'amendement est perdu sur la division suivante:

Pour.—MM. Bachand, Bisson, Cameron, Daigle, Joly, Laberge, Lafontaine, Laframboise, Marchand, Molleur, Paquet, Prefontaine, Rinfret dit Malouin, Watts et Wurtele.—15.

Contre.—MM. Angers, solliciteur-général, Baker, Beaubien, Beauchesne, Chapeau, Charlebois, Chauveau, Church, procureur-général, DeBeauvoir, Déchêne, Duhamel, Dulac, Fradette, Garneau, Gauthier, Gendron, Houde, Irvine, Lacerte, Lalonde, Landry, Larochelle, LaRue, Lavallée, LeCavalier, Loranger, Malhiot, Martin, Mathieu, McGauvran, Méthot, O'Gilvie, Onimet, Pelletier, Picard, Robert, Robertson, Roy, Sawyer, Shehyn, St. Cyr, Sylvestre, Tailleux, Thornton et Verreault.—45.

NOUVELLE RELIGIEUSE.

St. Grandeur. Mgr. Fabre sera à Joliette, dimanche et Elle fera ce jour-là, quelques ordinations au Collège.

Mgr. de Gratianopolis administrera aussi dimanche, le Sacrement de la Confirmation aux enfants qui seront préparés et en état de le recevoir.

Les quarante heures se sont terminés en cette ville, mercredi, après la messe solennelle et les prières ordinaires. Ces exercices ont été suivis par toute la population catholique de cette paroisse avec un zèle et une piété remarquables.

INFORMATIONS.

La législature locale d'Ontario se réunira le 24 du courant.

L'escompte autorisé sur les envois américains est de 14 par cent.

Les nominations suivantes sont publiées dans la Gazette du Canada: Octave Forget, Terrebonne, syndic officiel pour le district judiciaire de Terrebonne, en remplacement de Gédéon Prevost, résignataire.

Geo. Byrnes, de la Colombie anglaise, shérif du district de Caribou, est nommé syndic officiel pour cette province.

Harry A. Harley, de Bridgewater, Nouvelle-Ecosse, sous-collecteur des douanes.

Arthur Hill St. Stephen, Nouveau-Brunswick, examinateur et jugeur à la douane.

W. H. Butler, de Chester, Nouvelle-Ecosse, sous-collecteur des douanes.

L'Univers cite le trait suivant:

Nous avons reçu, ce matin, une offrande de trois mille francs pour l'église du Sacré-Cœur. Un billet accompagnait cet envoi. Le voici dans son émouvante simplicité: « J'offre cette somme pour l'église

du Sacré-Cœur de Jésus. Ce sont toutes mes économies depuis quarante ans. J'espère attirer, par cette offrande, la bénédiction du bon Dieu sur toute notre famille. C'est à Paris que l'accomplissement de pareils actes de foi, et l'on ne saurait douter qu'il attirera sur le donateur les bénédictions qu'il appelle.

A voir ces sentiments, qui ne prendraient confiance aussi dans l'avenir de la France, où Dieu se plaît à faire surgir ces exemples de la plus héroïque générosité?

Nous accusons réception du volume huit des journaux de l'Assemblée Législative de Québec, contenant un résumé des travaux de la dernière session, aussi du rapport du ministre de l'instruction publique de la province de Québec pour 1872-1873 et partie de 1874.

BENEDICTION.

Dimanche l'après-midi, S. G. Mgr. de Gratianopolis a fait la bénédiction de l'église qui servira temporairement de monastère aux religieuses Carmélites, établies à Hochelaga. Avant la bénédiction, le Rvd M. le Grand Vicaire Raymond, de St. Hyacinthe, prononça le sermon de circonstance, et parla éloquentement des bénédictions qui sont le partage de tout ceux qui acceptent les privations et les austérités de la vie monastique.

Parmi les membres du clergé présents à la cérémonie, on remarquait M. le chanoine Hicks, les Rvds. MM. Tortel, O. M. L., Thérien, Dugas, Collin, Poulin, Caisse, Charette, Leclair et Villeneuve.

Voici les noms des sept demoiselles qui ont pris en même temps l'habit de postulantes: Delles Dorion, Charbonneau, Desmarais, Grevier, Gauthier, de Montréal, Legris, des Trois Rivières et Cinq-Mars, de Québec. La supérieure de l'ordre est la vénérable mère Scraphine.

Grand nombre de personnes assistaient à ces touchantes cérémonies. Une collecte a été faite pour venir en aide au nouveau monastère.

QUESTIONS DE DROIT.

Sous ce titre de "M. Doutre et l'Evêque de Montréal," le "Globe" du 12 courant publie la lettre suivante, qui ne manque assurément pas de sens:

MONSIEUR, Me permettriez-vous de poser, par votre entremise, les questions suivantes à M. Doutre?

1o. Quelle était la nature du contrat de Guibord avec l'Evêque de Rome? N'était-ce pas d'obéir à son Evêque?

2o. Si c'était d'obéir à son Evêque, est-ce que la loi actuelle du Vatican n'oblige pas à l'obéissance, quelle qu'elle soit, à la vieille loi gallicane?

3o. L'Etat peut-il, dans ce cas, aider à l'interprétation d'une loi qui dépend purement et simplement de la volonté de l'Evêque d'abord et finalement du Pape?

4o. Est-ce un contrat légal et à formuler sur le papier, est-ce un contrat que l'individu est tenu de respecter, ou que l'Etat est justifiable de faire exécuter ce qui consiste à dire: « j'obéis à tel homme ou à telle administration d'hommes, dans toutes les choses qui touchent à la Foi et à la morale? »

Quant à ce dernier point, je suis convaincu qu'il n'en est rien.

En attendant, mon opinion en loi est en faveur de l'Evêque de Montréal. L'Etat peut simplement dire: « Si vous, les catholiques romains, faites un contrat de ce genre, nous (l'Etat) ne pouvons venir à votre secours. Si vous vous soumettez sans conditions écrites dans le contrat, si vous vous soumettez aux opinions changeantes d'un homme qui peut faire la Loi et l'interpréter d'une manière infaillible, comment peut-il être possible de soutenir que cet homme a, dans une circonstance quelconque, violé ce même contrat? Si vous rejetez le contrat en vous affranchissant de ses conditions, je puis vous protéger et je le ferai: car c'est là un contrat qui n'aurait jamais pu exister, et ne saurait être imposé du moment qu'une des parties y renonce. Mais, si vous tenez encore à ce contrat, et ne demandez à l'Etat que de la faire interpréter justement comme dans toute autre affaire civile, nous n'y pouvons absolument rien. Les termes mêmes du contrat en rendent l'interprétation impossible par les autorités civiles.

Il faut donc ou que vous brisiez absolument avec l'Eglise ou que vous demeuriez sans secours contre son pouvoir.

UN PROTESTANT.

Toronto, le 11 oct., 1875.

FAITS DIVERS.

NEIGE.—Il est tombé, mercredi, en viron six pouces de neige. Déjà nous sommes entrés en plein hiver pour n'en sortir, hélas! que dans six mois. J'ouï le temps était venu clair et froid. Les chemins d'hiver sont déjà bons à la campagne.

PÉNIBLE ACCIDENT.—Un jeune homme, dont le nom nous échappe, a failli être, à Sherbrooke, samedi dernier, la victime d'une imprudence commune à presque tous les chasseurs.

Il avait placé son fusil chargé près d'un arbre, dans lequel il était monté. C'est en descendant que, voulant reculer son fusil du pied, la détente du fusil s'accrocha dans une branche et le coup partit à l'instant même. Le jeune homme reçut toute la décharge, et s'il survit à la blessure grave qu'il a reçue, il pourra en rendre grâce à l'habileté reconnue de M. le Dr. Worthington qui fut appelé à le soigner. On dit qu'il est en voie de guérison.—P. de Sherbrooke.

QUELPH. ONT.—A la Cour Criminelle aujourd'hui, la cause de Henry White, accusé de meurtre de sa femme, et de l'avoir jetée dans un puits, a été continuée. Le jury a rendu un verdict de coupable.

Le juge demanda alors au prisonnier ce qu'il avait à dire pour qu'il soit acquitté, ne serait pas prononcé contre lui. Le prisonnier exprima alors l'espoir que la cour serait aussi miséricordieuse qu'elle le pourrait.

Le juge reprit que la loi ne lui imposait qu'une sentence, celle de mort.

Son honneur le condamna alors, à être pendu le 23 décembre prochain.

—Les morts subites sont depuis quelque temps d'une fréquence, propre à alarmer. Aujourd'hui, nous avons la douleur d'enregistrer la mort subite de M. Joseph Dupille, arrivé à Ste. Pétronille, Ile d'Orléans, le jour de la fête de la Toussaint. Voici les quelques détails qu'on a eu l'obligeance de nous transmettre.

M. Dupille, parti de chez lui, lundi matin, en parfaite santé, pour se rendre à l'église, afin d'entendre la grand'messe. Au moment où il se disposait à entrer dans son banc, il s'affaissa sur lui-même et alla tomber par terre, lorsqu'il fut soutenu par des personnes qui se trouvaient auprès de lui.

On le transporta à la porte de l'église, espérant que l'air frais lui ferait du bien, mais hélas, il avait déjà cessé de vivre.

Le défunt était âgé de 55 ans environ.

OTTAWA.—Jeudi, un nommé Lefebvre, fils de Mme. Lefebvre qui tient un hôtel à Montréal, a été victime d'un accident qui a causé sa mort. Il était occupé, avec un autre homme, à dompter un cheval attelé à une grosse charrette; le cheval s'emporta et Lefebvre fut précipité avec violence sur le sol et mourut presque immédiatement; celui qui était avec lui a été blessé très grièvement et on désespère de ses jours.

—Un vétérinaire de Waterloo, chevalier de la légion d'honneur, est mort, la semaine dernière, dans l'Indiana. Il était âgé de 88 ans.

Les cas désespérés sont de mode. En voici un joli.

—Qui est ce qui empêche M. T. de venir à l'église demandait un jour un digne ministre à quelqu'un de sa congrégation au moins?

J'espère que ce n'est pas le Méthodisme.

—Oh! non, je vous assure; mais c'est quelque chose de bien pire que le Méthodisme.

—Qu'est ce que c'est alors? Est-ce le Calvinisme?

—Pire que ça, votre Révérence, pire que ça.

—Serait ce par hasard le déisme?

—Pire que ça plaise à votre Révérence!

—Grand dieu! s'écria alors le ministre stupéfait, est-il possible que l'athéisme m'arrache une aussi bonne ouaille que M. T.?

—Vraiment, répondit le pieux infortuné, c'est encore quelque chose de pire que ça: c'est le rhumatisme!

Un ami d'un Age respectable trouva un jour, entre les mains d'une amie, un roman un peu scabreux.

—Vous n'avez pas honte de lire ça à lui dit-il; ce livre contient des passages mauvais... mauvais... et...

—Oh! je les passe! l'interrompit la jeune fille.

On lit dans le Figaro de Paris: Nous allons recevoir au mois d'Octobre, la visite d'un phénomène qui éclipsera victorieusement la gloire sphérique de l'homme-chien et la femme-gicéphale et des autres monstruosités qu'on a exhibés l'an dernier à Paris.

Il s'agit d'un cheval sans poil. Cet animal, nous raconte un ami qui l'a vu à Vienne, cet animal est d'origine russe et est âgé d'environ sept ans.

Sa peau, douce au toucher, luisante, un peu onctueuse, est de tous points semblable à la peau d'un jeune enfant; il n'a, sur tout le corps, aucun autre poil qu'un cil à la paupière inférieure. Le nez, tout le nez et les lèvres sont légèrement rosés, les os du nez sont déprimés, ce qui embarrasse sa respiration et lui fait produire un bruit de soufflet de forge chaque fois qu'il prend ou rend l'air.

On croit que ce cheval sans poil, qui mange les mêmes aliments et en même quantité que les chevaux ordinaires, est une variété de l'espèce, et Barnum affirme que son état est ni le produit de l'art, ni l'effet d'une maladie.

Nous verrons ce que notre Académie des sciences en pensera.

On croit que parce que le Japon a créé un parlement, il a pris nos us et coutumes du tout au tout. Erreur profond. Tout en copiant notre système politique, les députés japonais ont conservé les traditions de leur pays.

Ainsi, le président, pour faire faire silence, frappe sur un gong, et quand il pose, une question, il la formule ainsi: «Que ceux qui sont du même avis que le gouvernement, veuillez bien lever la main!»

—«Que ceux qui sont d'un avis contraire, s'ouvrent le ventre!»

Il paraît que le moyen est infailible pour empêcher les minorités.

On demandait à X., quelle serait la chose, pour lui, la plus horrible.

Après être vilipendé par un méprisable bohémien de pineau et de plume, ce serait, répondit-il, d'être guillotiné, à moins; et de m'en apercevoir tout à coup, en me regardant dans une glace!

Le fait est que ce doit être épouvantable.

AVIS.

Le Soussigné donne Avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée pour lui ou en son nom, sans un ordre écrit de sa part, répétant tout engagement fait en son nom par qui ce soit, sans tel ordre signé par lui.

WILLIAM J. POPE.

Joliette, 2 Novembre 1875.

CORBILLARD CERQUELL

ET VOITURES.

M. OCTAVE CHARTIER, Carrossier, de la Ville de Joliette, prend la liberté d'annoncer au public qu'il tient constamment

UN CORBILLARD, pour les adultes.

UN CORBILLARD, pour les enfants.

M. CHARTIER se chargeant de conduire son Chariot, à demande, soit à Joliette soit dans les autres paroisses, à des

Conditions libérales.

M. CHARTIER tiendra aussi, des cercueils de toute description que l'on pourra se procurer à des prix avantageux.

M. Chartier profite de cette occasion pour rappeler à ses pratiques et au public qu'il a toujours un assortiment varié de voitures d'hiver et d'été, de toutes sortes, wagons, barouches, buggies, cariolets, sleighs, etc., etc., que l'on peut voir et examiner à son nouveau magasin de voitures faites,

RUE ST. PIERRE JOLIETTE.

Termes faciles, conditions libérales, prix réduits.

OCTAVE CHARTIER. Joliette, 28 Oct. 1875.

MAISON DE PENSION PRIVÉE.

Madame vve. J.-Bte. Lavigne annonce au public qu'elle tient, depuis le 1er Octobre courant, une maison de pension privée dans le nouveau Bloc Allard, Rue St. Louis.

Priz modérés. Joliette, 4 Octobre 1875.

AVIS.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. Québec, 19 Octobre 1875.

Il est donné avis que, conformément à la 50e ségion de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, toute pétition pour bill prive doit être présentée, le ou avant le 18 Novembre 1875.

G. M. MUIR, Greffier de l'Ass. Lég.

BOIS DE CONSTRUCTION A VENDRE.

M. ANTOINE GAUDET, offre en vente une quantité considérable de bois de construction, de charpente et autres, de toute dimension, de 20 à 37 pieds de longueur;

Planches, Madriers de pin, d'épinette, Lattes, Bardoux, Perches, Bois à Colombages, etc., etc., etc.

Les personnes désireuses de faire aucun achat de quelque quantité de bois, gagnent beaucoup en me donnant leurs ordres et devis, avant le commencement de l'hiver.

Les ordres, devis et commandes peuvent être reçus tous les jours à Joliette, chez M. George Leblanc, hôtelier, ou chez le soussigné, au Lac Quareau, St. Jacques.

Termes faciles, conditions libérales. ANTOINE GAUDET, Commerçant de bois. Joliette, 21 sept. 1875.

AVIS.

Des soumissions seront reçues par le soussigné à son bureau, au Palais de Justice en la ville de Joliette, jusqu'au 30 Octobre courant, inclusivement, pour fournir la quantité de soixante cordes de bois d'ébène de trois pieds de longueur et exemptes de bûches, pour être livrées dans la Cour de la Prison commune du district de Joliette, le ou avant le premier jour de Juin.

De plus amples informations seront obtenues en s'adressant au bureau du soussigné.

B. H. LEPROHON, Shérif. Joliette, 4 Octobre 1875.

NOUVEL ETABLISSEMENT

M. J. F. Landry laisse savoir à ses amis et au public en général qu'il est prêt à prendre toute commande que l'on voudra bien lui confier à des prix très modérés.

Tous ouvrages garantis et sans supérieurs pour la justesse et l'élegance. Toutes commandes exécutées sous le plus court délai.

Joliette, 6 Septembre 1875.

J. Fern. LANDRY

TAILLEUR COIN DES RUES ST. BARTHELEMY ET NOTRE DAME.

[Porte voisine de M. Jos. Landry, Menuisier]

SITUATION DEMANDÉE.

Un jeune homme, muni des meilleures recommandations et ayant plusieurs années d'expérience dans le commerce de campagne désire une Situation dans un magasin de Joliette, n'importe quelle branche de commerce. Conditions faciles, s'adresser à ce bureau.

On a besoin

A St. Alphonse, d'une Insitutrice qualifiée et pouvant enseigner l'Anglais et le Français. S'adresser aux commissaires ou au soussigné.

M. LAVOIE, Sec.-Trés. St. Alphonse, 11 Septembre 1875.

MAGASIN DE FER

TENU PAR AIME RIOPEL

Place Lavallrie EN FACE DU MARCHE JOLIETTE.

M. AIME RIOPEL a l'honneur d'informer le public en général qu'il vient d'ouvrir un MAGASIN DE FER comprenant un assortiment générale varié de

Fer Chaudrons Clous à planche Acier Bouilloires Clous à cheval Charbons Poêles Clous à bardeau Lattes Seies Bêches Râteaux Serpes

Estensiles de cuisine, etc., etc.

Specialite d'Outils.

Les menuisiers, charpentiers, les forgerons, et les cultivateurs trouveront toujours chez M. Riopel les articles ci-dessus à des PRIX AVANTAGEUX.

Joliette, 10 Mai 1875.

Attention! Attention!

Par la vigilance et la ponctualité avec laquelle on est servi chez

J. J. PROVOST COIN DES RUES

St. Charles Borromée et Notre Dame

Il semble que le perron est baissé de deux degrés, au moins, car on ne peut aller ailleurs, en suivant la foule qui toujours entre et sort comme si le perron n'était plus un obstacle. Mais c'est curieux, dit Paul à Jean, il ne nous traite pas, Non, dit Jean, ne sais-tu pas que c'est un scandale à présent?

Mais en revanche, il nous vend des liqueurs si pures, de la bonne Fleur, du bon Lard, du bon Poisson, du bon Thé, du bon Café, du bon Sucre, et de toutes sortes de Groceries à si bon marché et sans nous tromper, que l'on épargne beaucoup en achetant chez lui.

Il n'a pas cessé non plus d'acheter les Grains de toute sorte ainsi que la Farine d'avoine, et il pale toujours le haut prix. En ce cas, continuons de l'encourager.

Merci d'avance, Messieurs, et venez me voir.

J. J. PROVOST. Joliette, 20 Avril 1875.

ATTENTION.

Magasin de Chaussures.

L. MENARD

A l'honneur d'annoncer au public qu'il transporte son établissement dans la mai son au trique de Madame Lafontaine, RUE NOTRE DAME.

Où il tiendra constamment l'assortiment le plus considérable de CHAUSSURES

—CONSISTANT EN— BOTTINES de toutes les pour Dames et enfants, Bottes, Congress, Souliers pour Hommes,

qu'il peut vendre à YRES ET PRIX.

L. M. fait les chaussures à ordre et exécute promptement les ordres qui lui sont donnés.

Un ouvrage garanti. Joliette, 8 Juin 1875.

A. CORNELLIER & FERE

Ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général, qu'ils viennent d'ouvrir un magasin d'Épicerie de toutes sortes à l'ancienne Place d'Alfala de

E. CORNELLIER (Près de l'Hôtel Deschamps) RUE NOTRE DAME.

LEUR ASSORTIMENT CONSISTANT EN Groceries, Provisions, Vins et Liqueurs

de toutes sortes, est des plus variés et des mieux choisis.

Messieurs les Hoteliers de la ville et de la campagne sont spécialement invités à venir visiter leur établissement qui est des plus considérables, et pourront se convaincre de la modicité des prix.

Joliette, 15 Avril 1875

C. E. PARISEAU

MAGASINS DE MEUBLES 449 Rue Notre-Dame MONTREAL.

Une collection variée de Meubles de tous les prix et de toutes les Descriptions. Mai 1875

Ls. G. MARTIN

Architecte 15 Rue St. Lambert MONTREAL.

10 Décembre 1873.

PHARMACIE CANADIENNE

(ETABLIE EN 1872.)

M. LOUIS ROBITAILLE a l'honneur d'annoncer que le 1er Mai courant il a transporté son établissement dans la bâtisse ci-devant occupée par M. G. E. Panneton, épicer, porte voisine de la Banque d'Échange.

M. L. Robitaille profite de la circonstance pour remercier ses amis et le public en général de l'encouragement libéral qu'ils ont bien voulu accorder jusqu'à présent à la Pharmacie Canadienne et prend la liberté de solliciter la continuation de leur patronage à l'avenir.

Outre un assortiment varié de drogues, médecines patentées, parfums, objets de fantaisie et de toilette, bonbons, savons, essences et sirops assortis, etc., etc., le soussigné offre en vente une quantité considérable de

Graines d'oignon, de Trèfle de l'Ouest, de Race, de Navet blanc et jaune, de Betteraves, de Carotte, de Choux, de Choux de Stans, de Tabac,

etc., etc., etc. Aussi—un assortiment complet de graines de fleurs.

Toutes graines importées directement des meilleures maisons anglaises, françaises et américaines sont offertes aux acheteurs avec les meilleures garanties.

M. les médecins et marchands de la campagne trouveront avantageux de faire leurs achats à la PHARMACIE CANADIENNE, car ils seront toujours sûrs de trouver à cet établissement les meilleurs articles aux prix les plus modérés.

Les ordres et commandes seront remplis avec précision et sous le plus bref délai.

M. Ls. Robitaille est agent pour les préparations médicales suivantes: Sirop de gomme d'épinette rouge de Gray

Pastilles Bronchiales du Dr. Nelaton Baume Samaritain de Wood

Sirop Ephémère pour les enfants Remède Chinois pour la coqueluche

Baineparoile de Duncan.

PLACE-LAVALLRIE, EN FACE DU MARCHE. Joliette, 16 Avril 1874.

ASSUREZ-VOUS

LA STADACONA

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE. DIRECTION DE MONTREAL: Thomas Wortman, Sec. Maurice Gauthier, Sec. Coe. D. Fortin, Sec. Thomas Thib, Sec. Amable Jodoin, Sec.

UNE COMPAGNIE NATIONALE BUREAU PRINCIPAL, QUEBEC. SUCCURSALE: 15 PLACE D'ARMES

G. G. FERREAU, Sec. & Gérant, District de Montreal. MONTREAL

La meilleure preuve du développement de la richesse dans un pays est la formation de larges compagnies formées par les accumulations de l'épargne. Au Canada, l'établissement récent de la compagnie d'assurance contre l'incendie, La Stadacona, dont l'office est No. 13, Place d'Armes, à Montreal, est un symptôme bien remarquable de la production de la richesse. Cette compagnie française de capitaux Canadien prend rang des sa naissance parmi les entreprises auxquelles le public accorde son patronage.

Prenez le rapport fait chaque année au Gouvernement par les Compagnies d'assurances de leur situation. Voyez celles dont les pertes en suspens ou les pertes constatées sont le moins nombreuses et vous reconnaîtrez à l'instant même, et les meilleures compagnies et celles que le public favorise le plus. Parmi ces compagnies que leur prospérité dans le règlement des sinistres désigne à la faveur, la Stadacona, Compagnie d'assurances contre l'incendie No. 13 Place d'Armes Montreal a pris place.

P. E. McCONVILLE Agent. Pour les comtes de Joliette, Montcalm et L'Assomption

Joliette 1er avril 1875

Compagnie d'Assurance

LA ROYALE CANADIENNE

Reclamations Régies et soldées sous le plus court délai. GARANTIES INCONTESTABLES

CAPITAL, \$5,000,000 FONDS DISPONIBLES, PRES \$1,200,000

DIRECTEURS:

J. F. SINCENNES, Directeur "La Banque du Peuple." W. F. K. Y. Directeur "Banque des Marchands du Canada."

JOHN OSTELL, Directeur "La Nouvelle Compagnie du Gaz" ANDREW ROBERTSON, Vice-Président "Chambre de Commerce de Montreal et de la Chambre de Commerce de la Puissance."

ANDREW WILSON, Directeur "La Nouvelle Compagnie du Gaz" et "La Compagnie des Chars Urbains." M. C. McLLARKY, Président "Le Crédit Foncier du Bas-Canada."

J. ROSAIRE THIBAUDEAU, Directeur "La Banque Nationale." DUNCAN M-INTYRE, de Messrs. McIntyre, French & Co., Negotiants. HUGH MACKAY, de M. Mackay & Frère, Negotiants.

Président: J. F. SINCENNES. Vice-Président: JOHN OSTELL. Gérant Général: ALFRED PERRY. Secrétaire: ARTHUR GAGNON. Gérant de la Marine: CHS. G. FORTIER. Sous-Gérant: DAVID L. KIRBY.

Assure toute description de risques contre le feu, Cargaisons et Coques de la navigation intérieure; aussi Cargaisons océaniques et frêts sur les steamers et vaisseaux à voile, de première classe.

Bureau principal: 160, rue St. Jacques, Montreal CHARLES B. H. LEPROHON, Agent à Joliette.

BUREAU: COIN DES RUES ST. LOUIS & ST. JOSEPP Joliette, 5 Mai 1875.

PROTECTION ABSOLUE.

MILLEUR MARCHÉ DE L'ASSURANCE

TOUJOURS PRET

TRIOMPHE!!! TRIOMPHE!!!

La nouvelle machine améliorée (Babcock), dont le plan est ci-dessus, est le meilleur et le plus sûr extincteur de feu.

Des milliers de propriétés ont été arrachées à l'incendie par cette machine et des millions de piastres ont été ainsi sauvés et épargnés aux propriétaires.

La (Triumph) devrait se trouver dans toutes les maisons de quelque valeur, à la Ville comme à la campagne et inévitablement dans toutes les Communautés, maisons de Fabriques, etc.

J. U. FOUCHER, Agent à Joliette. Joliette, 3 Mai 1875.

HOTEL DUGAS

En face du Marche JOLIETTE.

M. ABEL DUGAS vient d'ouvrir dans une des grandes maisons de M. Jos. Couin, —EN FACE DU MARCHE— porte voisine du Bureau du Télégraphe.

UN HOTEL fort recommandable aux voyageurs et au public par ses chambres nombreuses, ses tables bien servies, ses liqueurs variées et choisies.

Des chaises à l'Hôtel Dugas, passage gratis Bonnes voitures au besoin — grandes Reuries. Joliette, le 4 1875.

A VENDRE. 1. Un emplacement de 45 pieds de front sur 3 arpent de profondeur, situé sur la rue St. Barthélemy, en la Ville de Joliette, l'âtée de maison et dépendances.

2. Un emplacement situé au même endroit et voisie du premier, comprenant 45 pieds de front sur 3 arpent de profondeur, l'âtée d'une boutique de Tanneur avec tous les agrès et accessoires. L'acquéreur pourra acheter, en même temps que le dernier lot, une quantité d'écorce suffisante pour la tannerie durant une année d'opération.

Pour les conditions s'adresser au propriétaire rotissieur. BENJAMIN GOULET, Joliette.

11 Août 1875.

Atelier Typographique DE LA "Gazette de Jollette." ON EXECUTE A CE BUREAU TOUTES SORTES D'IMPRESSIONS TELS QUE CARTE D'AFFAIRES ET DE VISITES. LETTRES FUNERAIRES. BLANCS DE COMPTES. BILLETTS DE BANQUE. CIRCUAIRES, AFFICHES. PROGRAMMES.

BLANCS AVOCATS ET POUR NOTAIRES, ETC, ETC.

MM les Greffiers ainsi que MM les Secrétaires des Municipalités trouveront aussi toutes les formules de Blancs dont ils ont besoin

LE TOUT IMPRIME SUR BON PAPIER ET A DES PRIX TRES REDUITS

BLANCS A VENDRE

Bureau de la "Gazette" POUR LES AVOCATS: Blancs de Mémoire de Frais—Lettres d'avocats—Subpoenas Affidavits pour Saisie-Arret avant Jugement—Affidavits pour obtenir Jugement—Déclarations pour Saisie après Jugement—do avant Jugement—Déclarations sur compte et sur billet—Conclusions de déclaration hypothécaire—Oppositions—Comparution—Avis de Requêtes pour obtenir un Writ de Certiorari—Déclaration pour Saisie—Revendication et Affidavit—do pour Saisie-Gagerie.

POUR LES NOTAIRES: Blancs de Billet, Obligations, Vente, Transport et Signification, Procurations.

POUR LES GREFFIERS DES COMMISSAIRES Blancs de sommation simples, Tiers-Saisie après Jugement

POUR HUISSIERS: Blancs de Procès-Verbaux de Saisie,—Avis,—Vente.

POUR LES SEC. - TRESORIERES: Rôles d'valuation, de Perception, Liste Alphabétique d'Electeurs, &c.

—DE PLUS: Un grand nombre de Blancs d'Exécution et autres pour les Cours de Circuit de Comté

Avis de deménagement GAUCHER & TELMOSSÉ IMPORTATEURS Ont transporté leurs Magasins, dans les nouvelles bâtisses. Nos 242 et 244, Rue St. PAUL En Face de la Rue St. Vincent

Nos. 197, 197 1/2 et 199 RUE DES COMMISSAIRES MONTREAL. On ils continueront le commerce d'Épicerie, Vins, Spiritueux, Provisions, Farines, Lard, Saumons.

Messieurs les Marchands, Hôtelliers et Boulangers de la ville et de la campagne, sont invités à venir visiter leur assortiment qui sera des plus considérables et à des prix très-bas.

AMEDEE DEHAIT. Groceries & Provisions RUE DE LANAUDIERE (Ancienne maison de Frs. St. André) JOLLETTE

A l'honneur, tout en remerciant ses amis de l'encouragement qu'ils lui ont donné jusqu'à ce jour, d'annoncer au public qu'il tient un assortiment choi de Groceries, Vins, Liqueurs, Fleurs, Provisions, &c., Ac., qu'il peut vendre à meilleur marché que partout ailleurs.

Le public est respectueusement invité à visiter cet établissement. A. D. achète des effets en échange de ses marchandises. Jollette, 16 Août 1875 emp

A Vendre. Un emplacement de 54 pieds x 150 situé sur la Rue Notre Dame, à deux pas du marché, avec une vaste maison, magasin, grange, écurie, remise, etc., ci-dessus construite. Termes Libéraux. Pour les conditions, s'adresser à Jollette au propriétaire soussigné. GEORGE CORNELIER, Propriétaire. Jollette, 1er Mars 1875.

MANUFACTURE DE CHAUSSURES DE JOLLETTE RUE NOTRE DAME. EDD. GUILBAULT, Propriétaire.

Les marchands de la ville et de la campagne trouveront toujours à cet établissement un ASSORTIMENT COMPLET DE CHAUSSURES pour tous les goûts, tous les âges et toutes les conditions. Vente en gros et en détail. AU PLUS BAS PRIX. Jollette, avril 1874.

LA GAZETTE DE JOLLETTE. JOURNAL POLITIQUE ET COMMERCIAL publié par A. FONTAINE, Bureau: Rue Notre-Dame JOLLETTE.

ABONNEMENTS CANADA Edition bi-hebdomadaire..... \$2 50 Payable d'avance ou dans les 3 mois qui suivent la date de l'abonnement, sinon..... \$3 00 hebdomadaire (d'avance) 1 25

POUR LES ETATS-UNIS Edition bi-hebdomadaire (un an)..... \$2 75 hebdomadaire..... 1 50 Les frais de poste sont compris dans les deux cas et sont invariablement payables d'avance.

ASSORTIMENT GENERAL DE Groceries, Provisions Liqueurs, &c. Coin des Rues N.-D. et St. Chs. Borromée JOLLETTE M. Chs. Guilbault informe ses amis et le public en général qu'il tiendra constamment un assortiment varié de groceries; BOISSONS. GROCERIES ET PROVISIONS, VAISSELLE, ETC. ETC. Qu'il vendra au plus bas prix en gros et en détail. —DE PLUS— M. GUILBAULT ajoutera bientôt à son établissement un assortiment complet de ferronneries et quincailleries, ce qui le mettra en mesure de répondre à tous les besoins. Comme par le passé M. GUILBAULT continuera à payer le plus haut prix pour tous les grains, Cultivateurs, prêtez de l'avantage en venant faire vos affaires chez M. GUILBAULT. Coin des Rues N.-D. & ST. CHS. BORROMÉE JOLLETTE

JULIUS FERSCHKE, Manchonnier & Chapelier. Informe le public qu'il a constamment en main un assortiment considérable d'OUVRAGES EN PELLETIERES, tels que, MANCHONS, VICTORINES, CAPOTTES, PAR-DESSUS.

—AUSI— Casques pour Messieurs. Dames. Le tout fait avec les meilleures Pelletieries du Canada et de l'étranger.

M. FERSCHKE exécute avec promptitude toutes les commandes qu'on lui fait, et répare les vieux articles en pelletterie.

M. FERSCHKE annonce de plus qu'il paiera le plus haut prix pour toute espèce de pelletterie qu'on lui apportera.

CHAPEAUX! CHAPEAUX! J. FERSCHKE a actuellement en magasin le plus grand assortiment de chapeaux de feutre, de soie, de paille, pour hommes et enfants, qu'il y ait dans les environs et qu'il vendra EN GROS EN DETAIL AUX PRIX LES PLUS REDUITS. Jollette, 9 Octobre 1873.

N. I. CHARLAND Tailleur RUE MANSEAU Vis-à-vis le Bureau et Résidence de B. Veziar & D. Déornier, Ecr. Notaires M. N. I. CHARLAND se chargera de toutes commandes qu'il exécutera avec goût et promptitude. Jollette, Avril 1874.

Tableau de l'arrivée et départ des mailles du District de Jollette et autres endroits voisins

Table with columns: ARRIVEE, MAILLES QUOTIDIENNES, DEPART. Rows include mail routes to St. Paul, St. Léonard, etc.

Table with columns: ARRIVEE, MAILLES QUOTIDIENNES, DEPART. Rows include mail routes to St. Jean, St. Charles, etc.

Dr. LAURIER & FILS Pharmacie de Famille, (En face de l'Eglise)

Ces messieurs invitent respectueusement les médecins à visiter leur établissement, leurs ordres et prescriptions seront attentivement remplis et ponctuellement expédiés. Les frères de famille y trouveront tous les remèdes utiles et employés pour l'usage des enfants. Des teintures de toutes couleurs y sont détaillées, avec les plus amples renseignements. On y vend en gros et en détail des graines de jardins des premières maisons, avec garantie.

UNE PARFUMERIE des mieux assorties est attachée à l'établissement et l'on y détaille à des prix modérés, tous les articles de toilette du meilleur goût.

ON Y VEND aussi du soda et du gingembre et l'on y tient un dépôt de Cidre si renommé de monsieur CHRISTIN, pour les ventes en gros et en détail.

Le Dr. LAURIER se fait fort, appuyé par des succès incontestables, de guérir les personnes affectées de cancers, de chancres et autres affections de ce genre, au moyen d'emplâtres qui ne laissent aucune difformité ni même de cicatrice. Venez le consulter Jollette, 1 avril 1874

BOIS DE SCLAGE 500,000 Pieds de Bois à Vendre CIE. A BOIS DE JOLLETTE CON-ISTANT EN: PLANCHES DE 1 POUCE, MADRIERS DE 2 POUCE, MADRIERS DE 3 POUCE EN PINS ET EN EUNETTE EN VON 100,000 LATTES, ET UNE GRANDE QUANTITE DE BOIS DE CHARPENTE LA COMPAGNIE A BOIS DE JOLLETTE profite de cette occasion pour annoncer au public qu'elle vient de placer dans sa grande Scierie des machines à vapeur Planer, mortaiser et embouter. Et qu'elle pourra livrer tous les bois entièrement préparés pour la construction. Jollette, Avril 1874

MEUBLES! MEUBLES! A BON MARCHÉ C. CAPISTRAN (Autrefois facteur de moulins à battre) Informe ses amis et le public qu'il tient maintenant un ouvrage où il fait toutes sortes de meubles de ménage avec les plus beaux bois du pays. Il a constamment chez lui, des couchettes, tables, chaises, sofas, chiffonniers, etc., etc., etc. M. C. Capistran est toujours prêt à faire des cercueils extra sous le plus court délai possible. Il se charge aussi de toute réparation aux vieux meubles qu'il a l'art de remettre à neuf. A BAS PRIX—TELLE EST SA DEVISE RUEST-VIATEUR JOLLETTE. 19 nov. 1872.

Hotel Richelieu MONTREAL. Cet HOTEL si favorablement connu sous la direction du présent propriétaire a été amélioré et agrandi de 40 chambres à coucher, une salle de Billard, un Bureau de Télégraphie et un restaurant servi à toute heure. Un Omnibus à l'arrivée des Trains et les Bateaux à Vapeur. ISIDORE B. DUROCHER, Propriétaire. Montreal, 12 Avril 1874

MAISON JOLLETTE. COIN DES RUES ST. PAUL & NOTRE DAME (En Face du Marche) A L'ENSEIGNE DE LA BOULE BARREE. MM CORNELIER & CIE., tout en remerciant le public de Jollette et de ses environs de l'encouragement qu'ils ont reçu, ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont considérablement augmenté leur STOCK de toutes les marchandises d'automne, consistant en assortiment complet de Marchandises de Gout et d'Étape. Nous attirons spécialement l'attention des Messieurs et Dames de la Ville et de la campagne sur la valeur de l'assortiment complet de tous les départements. Assortiment complet de Marchandises de GOUT pour HABITS. Assortiment complet de SOIES NOIRES et de COULEURS. Assortiment complet de COUVERTURES et de FLANELLES. Assortiment complet de Coton imprimé et de fantaisie. Assortiment complet de Gants et de Bonneterie. Assortiment complet de Rubans, Velours et Garnitures. Assortiment complet de Rideaux en Dumas et Dentelle. Assortiment complet de Toiles à table, Serviettes et Nappes. Assortiment complet de Mercerie et de petites marchandises. Assortiment complet de Coton Gris et de Drap de Lit. Assortiment complet de Coutil et de Toile de Lit. Un assortiment complet et très bien choisi de Châles de toutes sortes. AVIS SPECIAL: "AUX MM. DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE." Un tailleur de première classe est attaché à notre établissement, et toute personne qui achète pour habillement à la MAISON JOLLETTE aura ses marchandises taillées gratis. Notre Stock de Draps Beavers, Président et Étoiles de Gout incomparables et très bien choisis, mérite d'attirer l'attention. Nous mettrons un assortiment complet de nouveaux Tweeds Canadiens, Draps double largeur de Venise, Devons et Dueskins. Prix et Termes Libéraux. CORNELIER & CIE. Jollette, 9 Octobre 1874

MAISON JOLLETTE. COIN DES RUES ST. PAUL & NOTRE DAME (En Face du Marche) A L'ENSEIGNE DE LA BOULE BARREE.

MM CORNELIER & CIE., tout en remerciant le public de Jollette et de ses environs de l'encouragement qu'ils ont reçu, ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont considérablement augmenté leur STOCK de toutes les marchandises d'automne, consistant en assortiment complet de Marchandises de Gout et d'Étape.

Nous attirons spécialement l'attention des Messieurs et Dames de la Ville et de la campagne sur la valeur de l'assortiment complet de tous les départements.

Assortiment complet de Marchandises de GOUT pour HABITS. Assortiment complet de SOIES NOIRES et de COULEURS. Assortiment complet de COUVERTURES et de FLANELLES. Assortiment complet de Coton imprimé et de fantaisie. Assortiment complet de Gants et de Bonneterie. Assortiment complet de Rubans, Velours et Garnitures. Assortiment complet de Rideaux en Dumas et Dentelle. Assortiment complet de Toiles à table, Serviettes et Nappes. Assortiment complet de Mercerie et de petites marchandises. Assortiment complet de Coton Gris et de Drap de Lit. Assortiment complet de Coutil et de Toile de Lit. Un assortiment complet et très bien choisi de Châles de toutes sortes.

AVIS SPECIAL: "AUX MM. DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE." Un tailleur de première classe est attaché à notre établissement, et toute personne qui achète pour habillement à la MAISON JOLLETTE aura ses marchandises taillées gratis. Notre Stock de Draps Beavers, Président et Étoiles de Gout incomparables et très bien choisis, mérite d'attirer l'attention. Nous mettrons un assortiment complet de nouveaux Tweeds Canadiens, Draps double largeur de Venise, Devons et Dueskins. Prix et Termes Libéraux. CORNELIER & CIE. Jollette, 9 Octobre 1874

ATELIER DE PIERRES ET DE MARBRE DE LA PUISSANCE. 65 A 69 ET 72 RUE BLEURY. MONTREAL. H. L. GODFRAY. MARBRE POUR MONUMENTS, TOMBEAUX, MORTUAIRES, ET POUR MEUBLES. Et toute espèce d'ouvrages de Marbre et de Pierres pour les Cimetières. Dessins envoyés sur application. 25 Fevr. 1875 1—an.

ASSURANCES. COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE DU CANADA. CAPITAL..... \$1,000,000 Bureau:—245, Rue St. Jacques MONTREAL. Président: Col. A. C. DELOTBINIERE HARWOOD, D. A. G. Vice-Président: Wm. ANGUS, Ecr. DIRECTEUR-GERANT ET SECRÉTAIRE: EDWARD H. GOFF, Lcr.

DIRECTEUR: Col. A. C. DeLotbinière Harwood, Montréal Rev. P. LeBlanc, (Evêque) Montréal, A. Desjardins, Ecr., Montréal, Wm. Angus, Ecr., Montréal. Président, Compagnie de Papier du Can J. B. Pouliot, Ecr., N. P. Rivière du Loup L. Moirer, Ecr., M. P. P., St. Jean. G. Baby, Ecr., M. P., Jollette. Thos. Logan, Ecr., Sherbrooke. Édouard H. Goff, Ecr., Montréal. Arthur Damsoreau, Ecr., Montréal. Éditeur de la Kinross. Col. A. A. Stevenson, Montréal. T. B. Mahoney, Ecr., Québec. L. B. A. Charbonneau, Ecr., Laprairie. Chs. Frs. Fainchaud, Ecr., M. D., Varennes L. B. Bois, Ecr., Montagny.

Cette Compagnie est organisée pour le but express d'assurer les propriétés des Cultivateurs et les résidences privées, et les Directeurs sont décidés à limiter strictement ses opérations à cette branche d'affaires, évitant ainsi les lourdes pertes des grands incendies et les risques hâzardeux.

Un arrangement jointe à la Compagnie lui bénéficie de recouvrement et d'ai avec le pour le compte de la Compagnie Agricole de Watrous, N.Y., ce qui met du côté de la Compagnie en possession d'un fond considérable des propriétés.

Montreal, 20 Avril 1874.